



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 23 JUILLET 2019

Affiché le 29 juillet 2019.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 18 juillet 2019, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL - Alain BRITEL Thierry REBERE - Fabien CHAVET
Etaient excusés	Agnès DUBOIS - Hélène VIOLY - Anaïs JULLIEN - Janine DURET Nicolas RIPPE - Isabelle SERRAND - Stéphanie CORNATON Josiane TOURRES
Secrétaire de séance	Anne-Marie FEUGIER
Conseillers en exercice : 19	Présents : 11 Votants : 11

APPROBATION COMPTE RENDU DU 24 JUIN 2019

Le compte rendu du Conseil municipal du 24 juin 2019 est adopté à la majorité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 3

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2019-005 du 04/07/2019	Suite évolution du matériel à la Mairie et à l'école maternelle, contrat location avec maintenance de photocopieurs et d'un logiciel de gestion documentaire avec la société REX ROTARY et l'organisme de financement DE LAGE LANDEN LEASING SAS pour une durée de 63 mois à compter de la date de livraison du matériel, d'un montant de 3 276 € HT / trimestre.
---------------------------	---

D'autre part, elle informe que, conformément à la délibération du Conseil n° 2018-011 du 12 mars 2018 la mandatant pour signer les conventions d'intervention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, elle a conclu la convention suivante :

- n° 2018-90-VOI du 09/07/2019 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 114 – Bonaz pour un montant de prestation de 1 350 € HT.

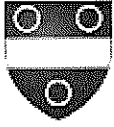
André PERRIN précise que le projet est de poser des ralentisseurs à l'entrée de Bonaz mais qu'un accord doit encore être trouvé avec le Département, la voie concernée étant une route départementale.

RENEGOCIATION EMPRUNT ET PASSATION NOUVEL EMPRUNT INVESTISSEMENT

Jean-Claude GAILLARD explique au Conseil qu'il s'est rapproché des établissements bancaires auprès desquels la Commune a souscrit des emprunts pour renégocier ces derniers.

Il présente la proposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, consistant en :

- le refinancement du prêt n° 1485691 du 12/03/2014 d'un capital restant dû, au 5 août 2019, de 208 304.95 €, moyennant le versement d'une indemnité de remboursement anticipé estimée à 21 997.01 € ;
- la passation d'un emprunt de 150 000 €, inscrit au budget primitif 2019, pour financer les travaux d'investissement.



Commune de DORTAN (01590)

Il propose de souscrire le nouvel emprunt correspondant dont le coût total se monte à 26 470.91 € contre 37 069.85 € pour l'ancien emprunt, soit un gain de 10 598.94 €.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : gestion active de la dette
 - Montant du capital emprunté : 380 301.96 €
 - Durée d'amortissement : 180 mois
 - Taux d'intérêt : 0.89 %
 - Frais de dossier : 380 €
 - Périodicité retenue : mensuelle de 2 257.74 €
 - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).
- MANDATE Mme le Maire pour signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant et en assurer l'exécution.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS : IMPLANTATION LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE PARCELLE COMMUNALE B 374 « SUR LA ROCHE »

Agnès PRUNIAUX expose au Conseil que, dans le cadre de l'alimentation d'une propriété privée ayant fait l'objet du dépôt d'une déclaration préalable pour l'aménagement d'un bâtiment existant, ENEDIS est chargée de l'implantation d'une ligne électrique, dans une bande de 0.5m de large sur une longueur d'environ 1m, sous la parcelle communale B 374, lieu-dit « Sur la Roche ».

Elle précise qu'une convention de servitudes doit être établie entre la Commune et ENEDIS, à titre gratuit et aux conditions habituelles.

Délibération : oui à l'unanimité.

CIMETIERE : REPRISE CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

Mme le Maire rappelle au Conseil la procédure engagée par la Commune, il y a maintenant plus de 3 ans, pour la reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal. Deux procès-verbaux de constat ont été dressés sur site les 29 septembre 2015 et 12 juin 2019.

Agnès PRUNIAUX précise que sur les 90 à 95 tombes concernées, 67 ont été définitivement constatées à l'état d'abandon. Ces dernières seront donc reprises par la Commune. Un ossuaire dédié aux morts pour la France sera créé.

Elle ajoute que le Conseil municipal doit se prononcer sur la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon et autoriser Mme le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

Délibération : oui à l'unanimité :

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire propose au Conseil, en vue du prochain recrutement d'un(e) secrétaire général(e) d'ouvrir le poste au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en plus de celui des attachés territoriaux.

Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : ADHESION AU SERVICE DE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AIN

Mme le Maire envisage, dans un souci d'honnêteté, de laisser à la prochaine équipe municipale le soin de recruter le ou la prochaine secrétaire générale. Elle propose, en conséquence, de recruter un agent contractuel pendant la période de transition.

D'autre part, elle informe que le responsable des services techniques va également être absent pendant quelques mois pour raisons de santé et qu'il y a nécessité de procéder à son remplacement.



Commune de DORTAN (01590)

Elle propose donc d'adhérer au service facultatif de Missions Temporaires du Centre de gestion de la FPT de l'Ain, ce dernier s'occupant de l'ensemble des formalités administratives et disposant d'un vivier d'agents susceptibles d'occuper les postes en question.

Elle ajoute que la Commune devra rembourser au Centre de gestion le salaire de l'agent et des frais de gestion de 6 % appliqués à ladite rémunération brute + les charges patronales.

Délibération : oui à l'unanimité.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : AUTORISATION SUPPRESSION DOCUMENTS

Mme le Maire propose au Conseil d'effectuer un « désherbage » de la bibliothèque municipale, opération consistant à retirer du fonds de cette dernière un certain nombre de documents endommagés, trop anciens ou obsolètes.

Elle précise qu'il s'agit de 654 documents : romans adultes et jeunes, fonds local, documentaires, biographies, périodiques, albums, contes, usuel... et propose que ceux-ci soient, selon leur état :

- cédés, à titre gratuit, aux écoles de DORTAN, aux bénévoles de l'association des livres et des lecteurs, aux lecteurs de la bibliothèque, aux associations caritatives qui en feraient la demande ;
- détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Délibération : oui à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Château : Mme le Maire informe que la vente du château de DORTAN à la Commune d'OYONNAX par HBA a été validée, à l'unanimité, en Conseil communautaire. L'un des projets est d'y implanter un centre aéré à la place de celui d'ECHALLON. D'autres utilisations (séminaires, lieu de mémoire...) sont à l'étude.
2. Médecin : malgré tous les efforts déployés lors de la venue d'un candidat en juin, ce dernier a finalement décliné l'offre de la Commune. Mme le Maire tient à souligner le soutien de M. DE BECO Cédric, gérant du Nouvel Hôtel à OYONNAX, et à le remercier pour avoir offert les frais d'hébergement (2 nuits).

La séance est levée à 20h55.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Anne-Marie FEUGIER